

Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction de la Vie Associative et des Relations Internationales

Vie Associative et Relations internationales

REF : DVARI2010011

Signataire : CS/RH

OBJET:Voyage à Iéna d'élèves en cours d'allemand du Collège Rosa Luxemburg, dans le cadre du jumelage Aubervilliers - Iéna

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 1111-2, L1611-4, L 2313-1-1, L2251-3-1,

Vu la délibération de l'accord de jumelage entre Aubervilliers et Iéna du Conseil municipal votée le 18 mai 1999,

A l'unanimité.

DELIBERE :

DECIDE d'attribuer une aide de 800 euros (huit cents euros) au Collège Rosa Luxemburg pour le voyage d'élèves d'allemand à Iéna, ville jumelée avec Aubervilliers.

La dépense est inscrite au budget communal à l'imputation 002/65737/048.

Pour le Maire

L'adjoint délégué